

## PENSION

# Enseignant : métier lourd ou pas ?

**L**e ministre fédéral des Pensions Daniel Bacquelaine (MR) a confirmé que plusieurs scénarios étaient à l'étude pour une éventuelle reconnaissance de la pénibilité du métier d'enseignant, lequel pourrait dès lors bénéficier d'un départ anticipé à la retraite. Du moins pour certaines catégories.

Selon *De Morgen*, les profs du primaire et du secondaire pourraient accéder, dans le cas le plus favorable, deux ans plus tôt que prévu à la pension. Les professeurs de maternelles et de l'enseignement spécialisé pourraient, eux, mettre un terme à leur carrière jusqu'à 4 ans plus tôt.

En revanche, les professeurs de l'enseignement supérieur et pour adultes ne seraient pas concernés par ces aménagements.

### **Pas attirant pour les jeunes**

Pour les syndicats, reconnaître la pénibilité de la profession d'enseignant serait la moindre des choses. Rarement rassemblés depuis la communautarisation de l'enseignement, les syn-

dicats néerlandophones et francophones ont décidé d'unir leurs forces.

Le régime de tantième préférentiel dont bénéficiaient jusqu'alors les enseignants leur permet d'accéder à la pension après 41 ans et trois mois de carrière.

« *Supprimer ce régime n'aidera pas à revaloriser une profession en pénurie* », souligne Joseph Thonon, président communautaire de la CGSP Enseignement. « *Ce n'est pas comme ça qu'on va attirer les jeunes.* »

### **N-VA : gare à l'enveloppe**

Mais il faudra convaincre la N-VA qui rappelle qu'une enveloppe budgétaire a été constituée pour les pensions de ces professions pénibles. « *Il appartient à présent aux partenaires sociaux d'élaborer la liste des métiers jugés lourds. Si cette liste est trop longue, l'enveloppe sera alors vite épuisée. Inclure trop de professions ne fonctionnera pas.* », insiste-t-on dans les rangs de la N-VA, tout en précisant que rien n'a encore été décidé au sein du gouvernement à ce sujet. ■